

Comprendre l'évolution du taux de marge des industries agroalimentaires

Les derniers résultats des comptes trimestriels nationaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) révèlent au quatrième trimestre de l'année 2022 un spectaculaire redressement du taux de marge des industries agroalimentaires. Dans un contexte extrêmement tendu, entre des négociations commerciales à couteaux tirés et une inflation du panier alimentaire au plus haut, ce résultat nécessite toutefois une interprétation très prudente.

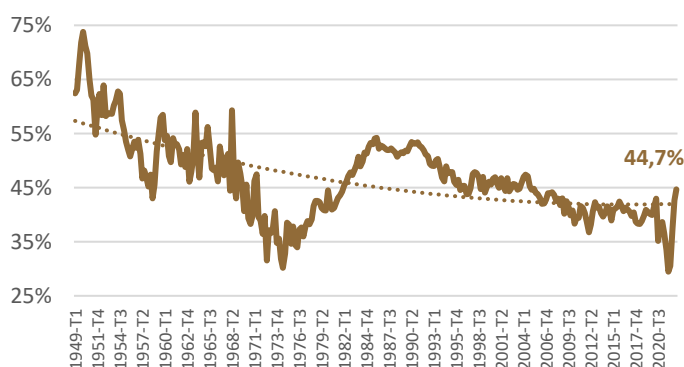
Près de 45 % de marge et une hausse de 50 % de l'EBE. Voici les chiffres mis en avant dans la presse, dénonçant la hausse des marges des industries agroalimentaires alors que les pouvoirs publics souhaitent contenir une inflation devenue majoritairement alimentaire depuis quelques mois.

Malgré une correction rapide de la part de cette même presse pour notifier une erreur manifeste dans l'interprétation de ces chiffres, le mal était déjà fait. Pourtant, l'analyse des données fournis par l'INSEE ne montrait clairement pas une hausse anormale de cet indicateur du taux de marge (voir encadré), régulièrement utilisé pour analyser l'évolution des comptes économiques de la branche agroalimentaire.

Un indicateur avec des évolutions différenciées de ses composantes

Depuis la fin des années 1980, la trajectoire de long terme de cet indicateur montre une érosion durable et significative pour la branche des industries agroalimentaires et, plus particulièrement, depuis la crise économique et financière de 2007-2008 qui a maintenu le taux de marge des IAA à un niveau structurellement bas, aux alentours de 40 % (graphique 1).

Graphique 1 : Taux de marge* des Industries alimentaires



Source : INSEE Comptes trimestriels des branches, calculs LCA jusqu'au 4ème trimestre 2022



Quentin MATHIEU
Responsable Économie
Direction Compétitivité et Transition écologique

Le Taux de marge

Le taux de marge au sens de l'INSEE est un indicateur macro-comptable constitué d'un ratio avec deux composantes : l'excédent brut d'exploitation (EBE) au numérateur comparé à la valeur ajoutée (VA) au dénominateur. La décomposition de l'EBE et de la VA au sens de l'INSEE donne ainsi l'équation suivante :

$$\text{Taux de marge} = \frac{(VP - CI - T - W + S)}{(VP - CI)}$$

Avec T la valeur des impôts payée par la branche, W la rémunération des salariés et S les subventions d'exploitations. Enfin, la VA peut également être décomposée comme étant la valeur de la production vendue (VP) diminuée des consommations intermédiaires (CI), ce qui nous donne l'équation finale du taux de marge :

$$\text{Taux de marge} = \frac{EBE}{VA} \Leftrightarrow \text{Taux de marge} = \frac{[VA - T - W + S]}{VA}$$

Cet indicateur traduit ainsi la valeur de la richesse créée par la branche et qui reste au sein des entreprises afin de rémunérer les autres facteurs de production, tels que le capital et la couverture des investissements.

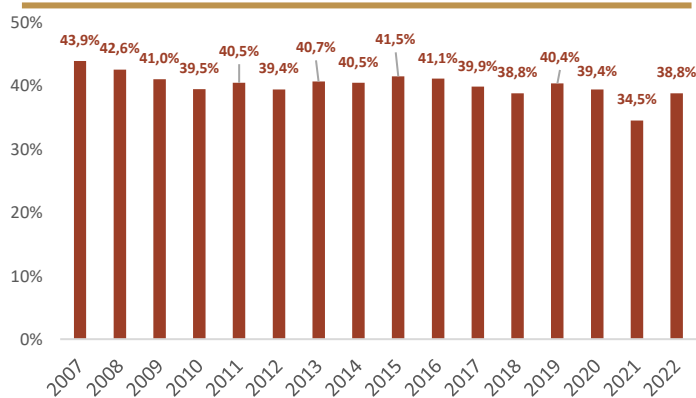
Cette illustration vient étayer deux faits. D'une part, le taux de marge des IAA a marqué un record historiquement bas avec un niveau de marge de seulement 29 % au quatrième trimestre 2021, du jamais vu depuis le premier choc pétrolier des années 1970.

D'autre part, si l'année 2022 a montré un redressement important de l'indicateur sur les deux derniers trimestres, la moyenne annuelle ne montre pas une évolution anormale de la marge des industriels agroalimentaires, celle-ci s'établissant à 39 % contre une moyenne de 40 % pour la période allant de 2007 à 2022.

Le premier élément de conclusion ici est donc d'affirmer que le redressement du taux de marge opéré en 2022 n'est qu'un retour à l'équilibre de long terme, sans compensation de la perte de marge record de 2021 où le taux de marge annuel se situait à seulement 34,5 %. L'évolution tendancielle du taux de marge des IAA reste donc toujours marquée par une érosion durable (graphique 2).

(suite) Comprendre l'évolution du taux de marge des industries agroalimentaires

Graphique 2 : Taux de marge annuel des IAA

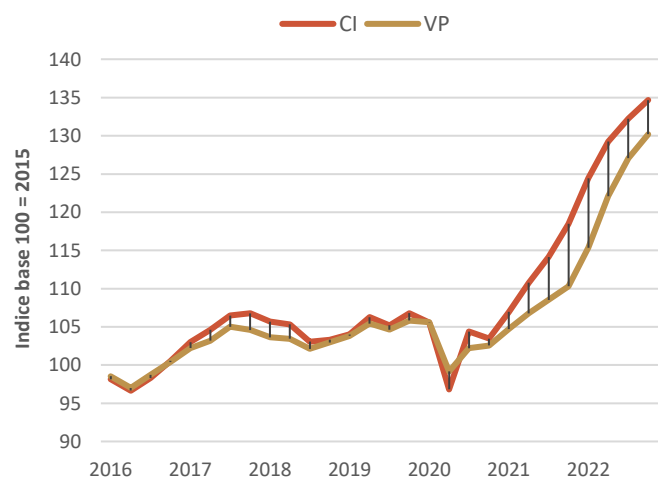


Source : Calculs LCA d'après INSEE

Un autre élément d'analyse concerne l'évolution des différentes variables composant le taux de marge depuis la crise sanitaire. Plus particulièrement, l'évolution de la valeur des consommations intermédiaires (soit les biens et services consommés lors du processus de production) a été marquée par une accélération plus prompte et durable dans les comptes d'exploitation de la branche agroalimentaire, alors que la valeur de la production de la branche s'est relevée avec une légère inertie et, dans des proportions moins importantes, tout au long de l'année 2021.

L'écart entre les deux valeurs ramenées en indice base 100, représenté par la zone hachurée sur le graphique, était ainsi de près de 10 points au premier trimestre 2022 (124 pour les consommations intermédiaires contre 115 pour la valeur de la production), et ce n'est qu'à partir du deuxième semestre 2022 que les deux courbes semblent enfin converger (graphique 3).

Graphique 3 : Evolution de la valeur des consommations intermédiaires vs valeur de la production de la branche agroalimentaire



Source : Calculs LCA d'après INSEE

Ces écarts de trajectoire ont donc déformé l'évolution du ratio du taux de marge des industries agroalimentaires, avec un impact significatif du prix de ces consommations intermédiaires (regroupant notamment les achats de matières premières agricoles, les matières premières industrielles et l'énergie). Cet impact est notamment confirmé par une étude de Rexecode¹, démontrant que l'inflation sur les consommations intermédiaires explique près de 76 % de l'évolution des prix à la production dans les branches non agricoles marchandes sur la période allant de 2019 à 2022. La hausse de la rémunération des facteurs de production (EBE et rémunération salariale) n'intervient qu'à la fin de l'année 2022 et ne contribue qu'à un peu plus de 20 % de la hausse totale des prix à la production sur la même période.

Rajoutons que le dernier rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) confirme cette tendance pour l'industrie agroalimentaire², où les consommations intermédiaires expliqueraient 85 % de l'évolution des prix de vente de l'industrie alimentaire entre 2019 et 2022, et toujours avec ce rattrapage de la rémunération des facteurs de production sur la fin de l'année 2022.

Un indicateur devenu volatile et avec une forte hétérogénéité par secteur d'activité

L'étude du taux de marge met également en lumière une part cyclique relativement importante et très accentuée lors des chocs économiques³. Depuis la crise sanitaire de 2020, les différentes politiques de « Stop & Go », les plans de relance économique et, bien entendu, le choc du conflit entre l'Ukraine et la Russie, l'activité économique a été impactée par des épisodes successifs d'arrêt, de reprise puis de contraction de la consommation et de hausse des coûts de production, générant ainsi des cycles de fortes amplitudes (graphique 4). L'indicateur du taux de marge montre alors une variabilité très forte d'un trimestre à l'autre. Cette variabilité provient, d'une part, de l'érosion puis du rattrapage des marges d'exploitation qui s'effectue d'une façon décalée compte-tenu de la prise en compte plus ou moins immédiate des hausses de coûts de production par les industriels dans leurs tarifs de vente.

D'autre part, l'incertitude pèse également quant aux perspectives d'évolution de l'inflation et sur certaines hausses des coûts de production des entreprises. Par exemple, le décalage induit entre la révision des contrats d'énergie en 2022, au moment où les prix étaient au plus haut, et l'application des nouveaux tarifs énergétiques pour 2023, a pu entraîner des comportements d'anticipation d'une partie des entreprises dans leur stratégie tarifaire. Rappelons que l'Insee estimait une hausse de +83 % du prix de l'électricité pour les clients professionnels à compter de l'année 2023, dont +92 % pour le secteur agricole et industriel⁴.

1 <http://www.rexecode.fr/Analyses-et-previsions/Points-d-actualite/France-l-inflation-vient-moins-des-couts-des-intrants-et-plus-de-la-remuneration-des-facteurs-de-production>

2 <https://presse.economie.gouv.fr/03-mars-2023-rapport-igf-inflation-alimentaire/>

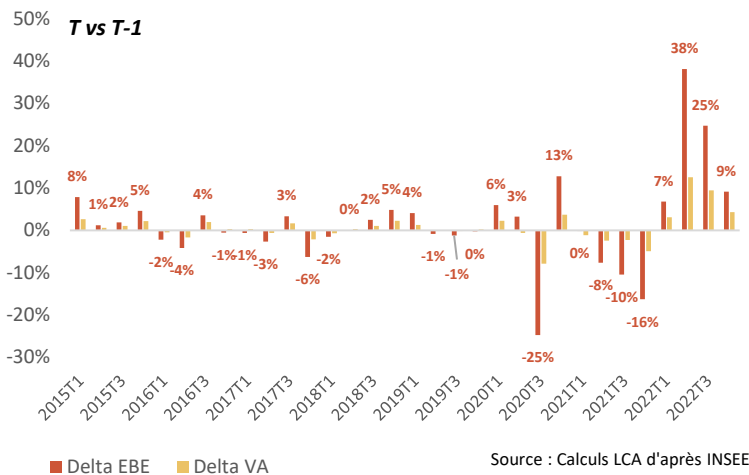
3 Patier, B., & Virely, B. (2017). Le taux de marge des entreprises s'équilibrerait à un niveau plus bas qu'avant-crise. *Note de conjoncture*, Insee, décembre.

4 Dunand, O., Fauchoux, J.L., Lutinier, B., Passerieux, C., Studer, N. (2023). Des prix de vente de l'électricité aux clients professionnels attendus en forte hausse en 2023, *Insee Focus*, n°290, Février.

(suite) Comprendre l'évolution du taux de marge des industries agroalimentaires

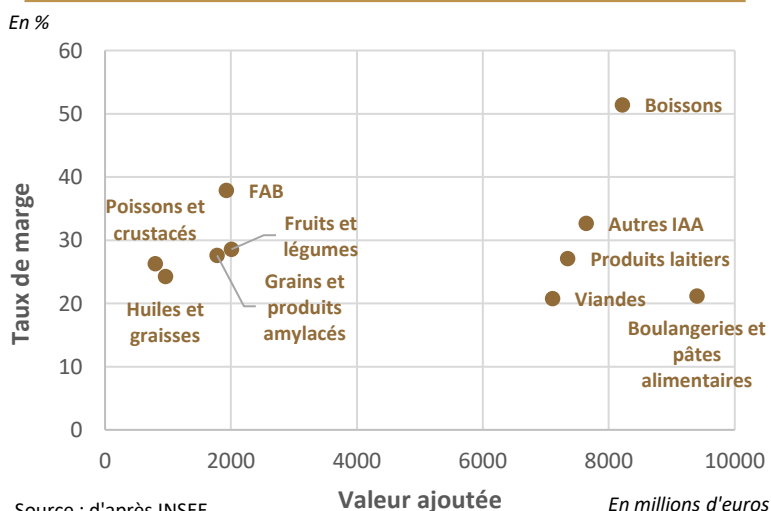
Le second élément de conclusion à mettre en exergue est la délicate appréciation de cet indicateur du taux de marge dans ce contexte conjoncturel volatile, dans la mesure où les variables explicatives du taux de marge évoluent avec des intensités et des temporalités différentes.

Graphique 4 : Variations trimestrielles de l'EBE et de la VA



Notons également que les performances du secteur agroalimentaire sont très hétérogènes d'un secteur d'activité à l'autre, et donc avec des écarts de taux de marge qui tendent à masquer les réalités de filières. Les secteurs les plus orientés à l'exportation sont aussi ceux qui ont tendance à dégager un taux de marge plus élevé. On remarque alors qu'un secteur comme les boissons, avec un taux de marge de plus de 50 %, représentant près de 20 % de la valeur ajoutée des IAA et tirant bénéfice d'une forte dynamique aux exportations entre 2021 et 2022, a pu contribuer à surestimer les résultats des comptes trimestriels 2022 (graphique 5).

Graphique 5 : Comparaison taux de marge et valeur ajoutée des IAA par secteur d'activité (2020)



Un indicateur qui ne doit pas être instrumentalisé...tout comme l'inflation

A ce stade, il est donc difficile d'affirmer que l'industrie réaliserait des surmarges sur le dos de l'inflation, sauf peut-être à de rares exceptions concernant des acteurs disposant d'un pouvoir de marché et de marques importantes pour peser dans les négociations avec la grande distribution. Les perspectives pour 2023, toute prudence gardée, semblent annoncer une poursuite de l'inflation alimentaire avec un pic qui devrait probablement être atteint d'ici la fin du premier semestre 2023 selon les dernières prévisions de la Banque de France⁵.

En ce qui concerne le taux de marge des entreprises, plusieurs facteurs pourraient amener à une révision de sa trajectoire : revalorisation des salaires, inflation sur les services, baisse des volumes de production et d'exportation, hausse puis révision de la facture énergétique... sans oublier la conjoncture des marchés toujours incertaine dans le contexte macroéconomique et géopolitique perturbé. En filigrane, la hausse des taux d'intérêts va mécaniquement renchérir le coût des emprunts et des investissements, ce qui implique pour les entreprises souhaitant investir de revoir leur profil d'amortissement. La rémunération nécessaire au capital contribuerait à accentuer la pression pesant sur le besoin en marges, et donc sur sa répartition.

Dans ce contexte économique et social extrêmement tendu, les comparaisons sont légion notamment pour désigner de potentielles « coupables » d'une inflation qui semble être devenue davantage un instrument politique, avant d'être analysée comme un fait économique. Rappelons que la définition du taux de marge exposée ici ne peut être utilisée pour comparer la rentabilité entre, par exemple, l'industrie agroalimentaire et la distribution, puisqu'un ratio EBE/VA important signifie seulement qu'une part conséquente de la valeur ajoutée doit être réservée à la rémunération du capital. Hors, les IAA sont une activité par nature à forte intensité capitalistique⁶.

La véritable question tient plus ici de savoir comment doivent-être répartis les efforts d'encaissement d'une inflation dont les sous-jacents ont été alimentés bien avant la crise en Ukraine. Sur les ménages ? Une décision politiquement dangereuse et socialement inacceptable, d'autant plus quand elle impacte les couches sociales les moins favorisées économiquement et géographiquement. Sur les maillons des filières ? Ces derniers n'ont pas de marge de manœuvre et certains, comme le secteur agricole, ont depuis longtemps payé un lourd tribut en étant une variable d'ajustement dans les politiques pro-pouvoir d'achat.

Dans ce conflit de répartition, la solution viendra d'une politique de long terme mettant notamment l'accent sur la compétitivité (fiscalité, productivité, formation) pour que chaque maillon renoue avec des marges rémunératrices tout en redonnant du pouvoir d'achat aux consommateurs.

⁵ Aldama P. et al. (2023), *Prévisions économiques - Projections macroéconomiques* - Mars 2023

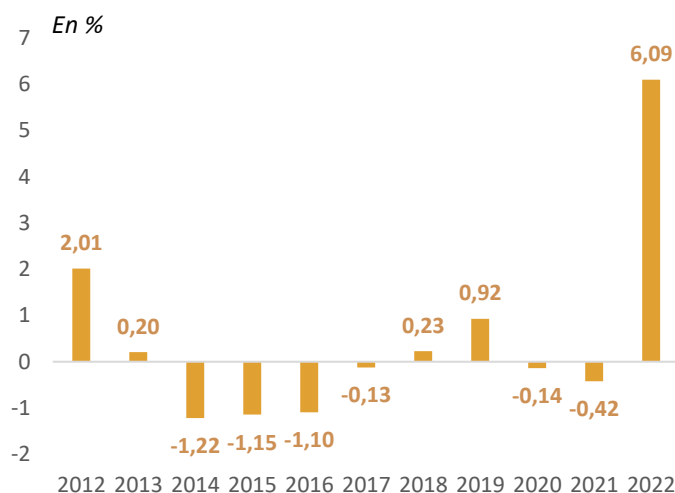
⁶ Idem pour les comparaisons en marge nette. La rentabilité opérationnelle des capitaux serait, par exemple, bien plus pertinente pour effectuer des comparaisons. Voir à ce sujet cet article de l'Illec : [Rentabilité des industriels de PGC et des distributeurs en France](#)

Voir également Chantrel, É., & Lecoq, P. E. (2009). Les marges dans la filière agro-alimentaire en France. *Economie prévision*, 189(3), 141-149.

En bref

- ❖ Inflation en 2022 de la zone euro : **+9,2 %**
- ❖ Taux d'intérêt de la BCE à mars 2023 : **3,5 %**
- ❖ Inflation en 2022 en France : **+5,2 %**
- ❖ Inflation alimentaire moyenne en 2022 en France : **+6,1 %**
- ❖ Inflation alimentaire à 1 an (février 2023 vs février 2022) : **+ 14,4 % dont :**
 - ❖ **+ 21 % pour les premiers prix ;**
 - ❖ **+ 18,7 % pour les marques de distributeurs ;**
 - ❖ **+ 12,45 % pour les marques nationales.**
- ❖ Excédent agroalimentaire de la balance commerciale française en 2022 : **10,3 milliards d'€**
- ❖ Taux de marge des IAA en 2022 : **38,8 %**

Moyenne de l'inflation alimentaire tous circuits (Total Infoscans Censur Alimentaire + petit bazar)



Source : IRI Insight Le Prix, Calculs LCA

Tableau de bord des marchés

Sources	Matières premières	févr-21	févr-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	Variation à 1 an	Variation à 1 mois	Unité
FranceAgriMer	Blé tendre	227,43	271,73	348,01	329,62	312,39	299,24	291,01	7,10%	-2,75%	En €/T
FranceAgriMer	Blé dur	279,2	467	484,38	480	474,33	460	439,67	-5,85%	-4,42%	En €/T
FranceAgriMer	Maïs	225,18	269,34	335,96	315,05	291,76	288	295,45	9,70%	2,59%	En €/T
FranceAgriMer	Orge (fourragère)	209,43	258,79	305,06	290,88	274,23	266,07	268,49	3,75%	0,91%	En €/T
Agro.BASF	Colza	461	719	633	622	571	553	514	-28,51%	-7,05%	En €/T
FranceAgriMer	Lait*	354,4	407,4	484,2	488,8	499,1	501,2	-	24,65%	0,42%	En €/1000 litres
FranceAgriMer	Gros bovins PMP	3,59	4,50	5,23	5,20	5,17	5,17	5,19	15,52%	0,47%	En €/kg
FranceAgriMer	Porc (moyenne classes E et S)	1,37	1,41	2,16	1,99	1,97	2,06	2,28	61,27%	10,63%	En €/kg
FranceAgriMer	PMP Ovins de boucherie	6,9825	7,52	7,982	7,982	8,5525	8,216	7,88	4,78%	-4,15%	En €/kg
ITAVI	Indice coût MP poulet standard	113,23	132	162,4	159,86	155,44	150,66	148,62	12,59%	-1,35%	Base 100 = 2014
EMBER-Climate	Prix électricité France	49,01	185,63	178,89	192,16	270,49	132,28	148,78	-19,85%	12,47%	En €/MWh
Investing.com	Prix futur du gaz naturel	15,70	98,60	123,35	146,40	76,32	57,35	46,67	-52,67%	-18,63%	En €/MWh
Les Echos	Aluminium	2250	2980	2384	2390	2060	2341	2340	-21,48%	-0,04%	En \$/T
Boursorama	Acier	1338	1056	713	655	744	788	1054	-0,19%	33,76%	En \$/T
PIE	Matières plastiques**	2380	3280,1	2904,4	2882,5	2883,5	2741,7	2790,6	-17,54%	2%	Base 1000 = janvier 2010

*Prix réel, chiffre du mois

Valeur de comparaison : janvier 2022

**Valeur de comparaison : mai 2022

Si vous souhaitez recevoir les prochaines éditions du Brief Eco, nous vous remercions de vous inscrire en cliquant sur le lien ci-après : <https://app.evalandgo.com/form/284246/s/?id=JTk5byU5OXAI0U11QTk%3D&a=JTk2cSU5NW0lOUeIQY%3D>

Contact

Quentin MATHIEU
Responsable Économie Direction Compétitivité et Transition écologique
07 57 08 97 69
qmathieu@lacoopagri.coop